



Le rôle du décret exécutif 1275 dans la promotion de l'esprit entrepreneurial et la compétitivité des PME en Algérie, étude de cas de Yassir

The role of Executive Decree 1275 in promoting entrepreneurial spirit and competitiveness of SMEs in Algeria: case study of Yassir

Nadjiba BORSALI*

Laboratoire MECAS, Université Abou Bekr Belkaid,
Tlemcen, Algérie
nadjiba.borsali@univ-tlemcen.dz

Received: 08/10/2025

Accepted: 21/11/2025

Published: 04/12/2025

Résumé :

Cet article analyse le rôle du décret exécutif 1275 dans la promotion de l'esprit entrepreneurial et le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie. En adoptant une approche théorique et analytique complétée par une étude de cas consacrée à l'entreprise Yassir, l'étude met en évidence la manière dont ce cadre réglementaire contribue à l'émergence d'un écosystème de start-up dynamique. Les résultats montrent que le décret 1275 constitue un levier institutionnel majeur pour accompagner la transition numérique, attirer des financements et favoriser l'internationalisation des PME. Toutefois, des contraintes persistent, notamment en matière de financement local, d'infrastructures numériques et de simplification administrative. La discussion, enrichie par une comparaison internationale, souligne que la réussite de cette réforme dépend de la capacité à construire un écosystème entrepreneurial intégré, soutenu par des politiques cohérentes et une vision à long terme.

Mots Clés: Compétitivité, Décret exécutif 1275, PME, start-up, Yassir.

Abstract :

This paper examines the role of Executive Decree 1275 in promoting entrepreneurial spirit and enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises (SMEs) in Algeria. Using a theoretical and analytical approach complemented by a case study of the company Yassir, the research highlights how this regulatory framework fosters the emergence of a dynamic start-up ecosystem. Findings reveal that Decree 1275 acts as a key institutional lever for supporting digital transformation, attracting investment, and facilitating the internationalization of SMEs. However, several challenges remain, particularly regarding local financing, digital infrastructure, and administrative simplification. The discussion, enriched by an international comparison, emphasizes that the success of this reform relies on the ability to build an integrated entrepreneurial ecosystem supported by coherent policies and a long-term strategic vision.

Key Words: Competitiveness, Executive Decree 1275, SMEs, start-up, Yassir.

JEL Classification : L26, O25, O31.

*Corresponding author: Borsali Nadjiba (*nadjiba_borsali@hotmail.fr / nadjiba.borsali@univ-tlemcen.dz*)



Introduction

Depuis plus de quatre décennies, l'économie algérienne demeure fortement dépendante des recettes issues des hydrocarbures, qui représentent en moyenne plus de 90 % des exportations et près de 40 % du PIB (OCDE, 2022). Cette dépendance structurelle a fragilisé le pays face aux chocs exogènes liés à la volatilité des prix internationaux du pétrole et du gaz, limitant les marges de manœuvre budgétaires et compromettant la durabilité du modèle de développement (Aïssaoui, 2016). Les crises pétrolières successives, en particulier celles de 2014 et 2020, ont mis en évidence la nécessité impérieuse de diversifier la base productive et d'accélérer la transition vers une économie plus compétitive et moins vulnérable aux fluctuations des marchés énergétiques mondiaux.

Dans ce contexte, les petites et moyennes entreprises (PME) se présentent comme un levier stratégique pour la création d'emplois, l'innovation et l'internationalisation des activités productives. En effet, la littérature internationale souligne que les PME constituent le socle du tissu économique, représentant entre 60 et 70 % de l'emploi et du PIB dans les pays de l'OCDE (Ayyagari, 2011). En Algérie, elles représentent environ 97 % des entreprises immatriculées, mais leur contribution effective à l'exportation et à la valeur ajoutée reste limitée, principalement en raison de contraintes structurelles : faible compétitivité, difficultés d'accès au financement, bureaucratie et insuffisance d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales (Bouklia-Hassane, 2020).

Face à ces défis, l'État algérien a multiplié les réformes économiques et institutionnelles. L'une des plus notables est le décret exécutif 1275, adopté récemment, qui vise à institutionnaliser l'entrepreneuriat comme voie alternative pour l'intégration des diplômés universitaires dans le marché du travail et pour le développement des capacités compétitives des PME. Ce décret s'inscrit dans une dynamique plus large de réformes visant à promouvoir l'innovation, encourager l'esprit d'initiative et renforcer la compétitivité des acteurs économiques dans un environnement global marqué par la digitalisation et la concurrence accrue.

L'intérêt du décret 1275 réside dans sa capacité à repositionner l'entrepreneuriat comme vecteur central de diversification économique. Au-delà de la simple création d'entreprises, il s'agit de développer un écosystème entrepreneurial où les PME jouent un rôle moteur dans la modernisation du tissu productif et dans l'ouverture des marchés internationaux. Dans ce sens, l'expérience de certaines entreprises algériennes innovantes, à l'instar de Yassir, illustre les potentialités mais aussi les limites d'un tel cadre juridique. Fondée en 2017, Yassir est devenue en quelques années une référence dans le domaine du numérique, ayant réussi à lever des fonds internationaux significatifs et à s'imposer sur plusieurs marchés africains (Bensid, 2023).

La présente recherche propose ainsi une double contribution :



- **Théorique et analytique**, en mobilisant la littérature scientifique sur les liens entre politiques publiques, entrepreneuriat et compétitivité des PME (Isenberg, 2011).
- **Empirique**, à travers une étude de cas approfondie de Yassir, permettant de confronter les objectifs du décret 1275 aux réalités du terrain.

De cette manière, nous formulons la problématique suivante : ***Dans quelle mesure le décret exécutif 1275 contribue-t-il à promouvoir l'esprit entrepreneurial et à renforcer la compétitivité des PME en Algérie, et quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de Yassir pour la diversification économique ?***

L'objectif général de cette communication est donc d'évaluer l'apport du décret 1275 à l'édification d'un environnement entrepreneurial compétitif. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- analyser le rôle des politiques publiques dans la stimulation de l'entrepreneuriat ;
- identifier les facteurs de succès et les limites de l'application du décret 1275 ;
- examiner comment une PME innovante comme Yassir traduit dans la pratique les ambitions affichées par le cadre institutionnel.

Cette recherche s'inscrit dans le champ des études sur les écosystèmes entrepreneuriaux et les politiques de compétitivité dans les pays émergents, en mettant en lumière le cas particulier de l'Algérie.

I. Méthodologie

1. Approche de recherche

La présente étude adopte une approche qualitative et exploratoire, centrée sur l'analyse théorique et l'étude de cas appliquée à une entreprise algérienne innovante (Yassir). Ce choix s'explique par deux considérations principales :

- La littérature scientifique relative au décret exécutif n° 1275 en Algérie reste encore limitée, ce qui justifie le recours à une exploration théorique des liens entre cadre réglementaire, entrepreneuriat et compétitivité des PME.
- L'entreprise Yassir, créée en 2017, constitue une illustration représentative de l'impact potentiel des réformes institutionnelles et de la dynamique entrepreneuriale sur l'émergence d'un écosystème numérique compétitif.

L'étude de cas est particulièrement pertinente lorsqu'il s'agit de comprendre en profondeur des phénomènes contemporains dans leur contexte réel. L'approche retenue vise donc à combiner analyse documentaire et étude empirique pour dégager des enseignements généralisables.



2. Sources et collecte de données

La méthodologie repose sur une triangulation de données afin d'assurer la validité et la fiabilité des résultats. Trois types de sources ont été mobilisés :

- **Sources académiques** : Des articles scientifiques publiés dans des revues indexées Scopus et Web of Science portant sur les politiques publiques en matière d'entrepreneuriat, l'économie des PME, et le rôle des réformes réglementaires dans les pays émergents (Autio, 2018).
- **Sources institutionnelles et réglementaires** : Le Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire, notamment le décret exécutif n° 1275 et les textes subséquents relatifs à l'encouragement des start-ups, ainsi que les rapports du ministère de l'Économie de la connaissance et des Start-up.
- **Sources empiriques et sectorielles** : Données secondaires sur *Yassir* (rapports de presse économique, interviews, communiqués de levée de fonds, études de marché locales et internationales). Par exemple, en 2022, l'entreprise a levé 150 millions USD auprès d'investisseurs internationaux ce qui illustre son insertion dans les circuits mondiaux de financement.

3. Outils d'analyse :

L'analyse s'est appuyée sur deux outils théoriques complémentaires :

- **Cadre institutionnel**: permettant d'évaluer dans quelle mesure le décret 1275 favorise la réduction des barrières structurelles à l'entrepreneuriat et améliore l'environnement des affaires.
- **Analyse stratégique des PME innovantes** : application de modèles comme le **SWOT** et le **PESTEL** pour interpréter les opportunités et contraintes auxquelles *Yassir* fait face dans le contexte algérien et maghrébin.

Cette double approche permet de lier réglementation nationale et stratégie entrepreneuriale microéconomique, créant ainsi un pont entre politiques publiques et performance organisationnelle.

4. Limites méthodologiques :

Bien que cette recherche mobilise des sources fiables et variées, certaines limites demeurent :

- Absence d'enquêtes directes auprès des fondateurs et responsables de *Yassir*, ce qui réduit la portée empirique des résultats.
- La dépendance vis-à-vis des données secondaires peut induire des biais d'interprétation.
- L'étude étant centrée sur un seul cas, la généralisation des conclusions à l'ensemble des PME algériennes reste prudente.



II. Résultats

1. Résultats de l'analyse documentaire

L'examen de la littérature et des documents réglementaires a permis de dégager trois résultats principaux :

1.1 Le décret 1275 comme levier institutionnel :

- Ce texte vise à créer un cadre juridique favorable aux start-ups et aux PME innovantes.
- Il introduit la notion de "label start-up", qui facilite l'accès à des avantages fiscaux, douaniers et à des mécanismes de financement spécifiques.
- Sur le plan comparatif, des dispositifs similaires existent dans d'autres pays émergents, mais le décret algérien se distingue par son lien explicite avec la stratégie nationale de diversification économique.

1.2. L'entrepreneuriat comme vecteur de compétitivité :

- La littérature académique (Achtenhagen, 2022) souligne que l'esprit entrepreneurial contribue à accroître la compétitivité des PME par l'innovation, l'internationalisation et la digitalisation.
- En Algérie, le décret 1275 cherche à réduire les obstacles structurels (bureaucratie, financement, fiscalité), identifiés depuis longtemps comme des freins majeurs au développement des PME (Khelfaoui, 2022).

1.3. Un cadre en construction:

- Bien que le décret marque un tournant, son efficacité reste conditionnée par la mise en œuvre réelle des dispositifs prévus (incitations fiscales, simplification administrative, soutien à l'export).
- Plusieurs chercheurs (Elbousserghini, 2023) insistent sur la nécessité d'un écosystème entrepreneurial cohérent, incluant universités, incubateurs, investisseurs et pouvoirs publics.

2. Résultats liés à l'étude de cas *Yassir* :

L'application de ce cadre théorique au cas de *Yassir* met en lumière un ensemble de résultats significatifs :

2.1. Croissance rapide et impact sur l'écosystème local

- Fondée en 2017, *Yassir* a d'abord proposé un service de VTC (voitures de transport avec chauffeur) avant de se diversifier dans la livraison de repas, la logistique et plus récemment les services financiers numériques.
- En 2022, l'entreprise a levé 150 millions USD lors d'une levée de fonds série B, ce qui constitue l'un des financements les plus importants jamais obtenus par une start-up nord-africaine.



- Cette performance démontre que les start-up algériennes peuvent désormais accéder à des financements internationaux, ce qui était auparavant très limité.

2.2. Contribution à l'esprit entrepreneurial:

- *Yassir* est devenu un modèle de réussite qui inspire de nombreux jeunes entrepreneurs en Algérie et dans la région MENA.
- Selon le ministère de l'Économie de la connaissance (2023), l'entreprise contribue à renforcer la culture entrepreneuriale en mettant en avant des parcours de jeunes diplômés algériens ayant transformé une idée innovante en une multinationale régionale.
- L'effet d'entraînement ("role model effect") est confirmé par plusieurs études (Mason, 2014) qui montrent que la réussite d'une start-up emblématique favorise l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché.

2.3. Amélioration de la compétitivité des PME :

- Grâce à son modèle numérique, *Yassir* a imposé de nouvelles normes de qualité et de rapidité dans les secteurs du transport urbain et de la livraison, incitant les PME locales partenaires (restaurateurs, chauffeurs, commerçants) à améliorer leurs standards.
- En 2023, plus de 80 000 chauffeurs et livreurs indépendants étaient affiliés à la plateforme (*Yassir*, 2023) générant des opportunités économiques indirectes.
- Par ce mécanisme, *Yassir* agit comme un catalyseur de compétitivité en diffusant des pratiques digitales dans l'écosystème des PME algériennes.

2.4. Conformité avec le décret 1275:

- L'entreprise illustre concrètement la logique du décret, qui vise à soutenir les PME innovantes et à leur ouvrir l'accès à des dispositifs financiers spécifiques.
- En bénéficiant de l'étiquette de start-up innovante, *Yassir* a pu se positionner comme acteur clé du programme gouvernemental visant à renforcer la place des start-up dans l'économie nationale.
- Toutefois, les entretiens disponibles dans la presse économique soulignent encore des contraintes administratives et une lenteur des réformes structurelles, ce qui montre que le décret 1275, bien que novateur, n'a pas encore produit tous ses effets.



2.5. Résultats de l'analyse stratégique (SWOT et PESTEL appliqués à Yassir)

SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces)

- **Forces** : innovation technologique, levées de fonds massives, marque reconnue en Afrique du Nord.
- **Faiblesses** : dépendance aux financements extérieurs, manque d'infrastructures numériques locales.
- **Opportunités** : croissance de l'économie numérique, appui du décret 1275, extension régionale.
- **Menaces** : concurrence internationale (Uber, Glovo), instabilité réglementaire, inflation.

PESTEL (environnement externe)

- **Politique** : soutien de l'État via le décret 1275, mais persistance de lourdeurs administratives.
- **Économique** : marché algérien en mutation, besoins croissants en services numériques.
- **Socioculturel** : adoption rapide des applications mobiles par les jeunes.
- **Technologique** : développement du paiement électronique et de la 4G/5G.
- **Environnemental** : pression croissante pour des solutions de mobilité durable.
- **Légal** : cadre encore en évolution, protection insuffisante de la propriété intellectuelle.

En résumé, les résultats montrent que le décret 1275, bien que récent, contribue à transformer l'environnement entrepreneurial algérien. Le cas de *Yassir* illustre à la fois le potentiel d'une start-up soutenue par un cadre réglementaire favorable, mais aussi les limites structurelles encore présentes (bureaucratie, infrastructures, financement local limité).

III. Discussion :

1. Mise en perspective théorique des résultats :

Les résultats obtenus confirment que la compétitivité des PME dans un contexte émergent comme celui de l'Algérie ne peut être analysée uniquement sous l'angle de la performance individuelle des entreprises. Elle dépend de l'existence d'un cadre institutionnel adapté, de l'accès aux ressources (financières, technologiques, humaines) et de la capacité à interagir avec un écosystème entrepreneurial dynamique.



Les travaux de Porter sur l'avantage compétitif des nations soutiennent que la compétitivité se construit autour de quatre déterminants :

- les conditions de facteurs (infrastructures, compétences, capital humain),
- les conditions de la demande locale,
- l'existence d'industries connexes,
- et enfin la stratégie, la structure et la rivalité des firmes.

Dans le cas algérien, le décret 1275 peut être lu comme une tentative de renforcer le premier et le quatrième pilier du « diamant de Porter » : d'une part en améliorant l'accès des PME innovantes aux ressources (financement, allègements fiscaux, soutien à l'export), et d'autre part en stimulant la concurrence et la rivalité entrepreneuriale à travers le label start-up.

Sur le plan entrepreneurial, la logique sous-jacente rejoint la théorie de l'entrepreneuriat institutionnel (Zahra, 2014) selon laquelle les entrepreneurs ne réussissent que s'ils sont soutenus par des structures réglementaires et institutionnelles facilitantes. Le cas Yassir illustre parfaitement ce schéma : sans l'existence d'un environnement institutionnel en mutation, une start-up de ce type aurait eu beaucoup plus de difficultés à émerger et à croître.

2. Le décret 1275 comme catalyseur institutionnel :

L'un des apports majeurs du décret est d'avoir instauré un label officiel de start-up, qui confère une visibilité et une légitimité aux jeunes entreprises innovantes. Ce mécanisme rappelle les politiques adoptées dans certains écosystèmes asiatiques, où la labellisation et la reconnaissance institutionnelle jouent un rôle déterminant dans l'accès aux financements.

En Algérie, ce label représente une rupture avec les approches antérieures centrées sur des dispositifs de soutien trop généraux (ANDI, CNAC, ANSEJ), qui, bien qu'ayant permis la création d'un grand nombre de micro-entreprises, n'avaient pas favorisé l'émergence d'acteurs capables de s'internationaliser.

L'effet catalyseur du décret 1275 se manifeste à trois niveaux :

- **Symbolique** : il confère aux start-up une reconnaissance institutionnelle et sociale.
- **Financier** : il facilite l'accès à des fonds spécifiques, souvent en partenariat avec des investisseurs étrangers.
- **Stratégique** : il inscrit la start-up dans une trajectoire d'internationalisation et de diversification, en cohérence avec l'objectif national de sortie de la dépendance aux hydrocarbures.

Cependant, comme l'ont souligné nos résultats, ce rôle de catalyseur reste partiellement entravé par la lenteur bureaucratique et par l'absence de certains



compléments structurels (infrastructures numériques, système bancaire adapté, cadre fiscal clair pour les investisseurs étrangers).

3. Leçons du cas Yassir pour les PME algériennes :

Le succès de Yassir offre plusieurs enseignements clés pour l'ensemble des PME :

- **La valeur de l'innovation numérique** : en intégrant les technologies digitales, Yassir a pu créer un modèle économique scalable, applicable au transport, à la livraison, et désormais aux services financiers. Cela montre que la compétitivité ne repose pas seulement sur les ressources traditionnelles mais sur la capacité d'innovation.
- **L'accès au financement international** : l'entreprise a levé des fonds auprès d'investisseurs étrangers, ce qui constitue une première pour une start-up algérienne de cette taille. Cela démontre que, malgré les contraintes locales, les PME algériennes peuvent séduire le capital-risque international si elles présentent un modèle innovant et un potentiel de croissance.
- **L'effet d'entraînement sur l'écosystème** : Yassir n'a pas seulement créé de la valeur pour elle-même, mais aussi pour des milliers de PME locales partenaires (restaurants, chauffeurs, livreurs). Cela confirme les thèses de l'entrepreneuriat d'écosystème, où la réussite d'un acteur majeur contribue à élever le niveau global de compétitivité.
- **La dépendance à l'environnement réglementaire** : bien que Yassir ait pu croître rapidement, ses dirigeants soulignent régulièrement les difficultés liées à la réglementation (paiement électronique, fiscalité, contrats de travail flexibles). Cela illustre que le décret 1275, en l'état, n'est qu'un premier pas et doit être accompagné d'un véritable processus de réforme structurelle.

4. Comparaison internationale : Singapour, Estonie et Rwanda :

Pour mieux apprécier la portée du décret 1275, il est utile de le comparer à d'autres expériences internationales :

- **Singapour** : le pays a misé sur un cadre institutionnel clair, une forte attractivité fiscale et un accompagnement massif des start-up via des fonds publics-privés. L'État singapourien ne se limite pas à un label, il offre aussi un accès facilité aux marchés internationaux et un environnement réglementaire agile.
- **Estonie** : connue pour son « e-Government » et sa stratégie numérique, l'Estonie a réussi à créer un écosystème entrepreneurial où les démarches administratives sont totalement digitalisées. Le parallèle avec l'Algérie est intéressant : alors que le décret 1275 introduit un label start-up, il pourrait s'inspirer du modèle estonien pour aller vers une dématérialisation complète des procédures.



- **Rwanda** : souvent cité comme un modèle africain, le Rwanda a su bâtir un cadre entrepreneurial basé sur la transparence, la simplicité et l'ouverture aux investisseurs étrangers. Ici encore, le rôle de l'État comme facilitateur est central.

Ces comparaisons montrent que si l'Algérie a franchi une étape importante avec le décret 1275, elle doit encore progresser vers un cadre plus agile, digitalisé et internationalisé pour réellement favoriser la compétitivité des PME.

5. Limites structurelles et défis persistants :

Les résultats et les comparaisons internationales révèlent que le décret 1275, bien qu'innovant, ne suffit pas à lui seul pour transformer en profondeur la compétitivité des PME algériennes. Plusieurs défis subsistent :

- **Défi administratif** : lourdeurs bureaucratiques, délais longs, multiplicité des acteurs institutionnels.
- **Défi financier** : système bancaire peu adapté aux start-up, difficulté à mobiliser l'épargne nationale vers l'investissement productif.
- **Défi culturel** : faible culture entrepreneuriale dans une partie de la population, peur de l'échec, manque de formation spécifique.
- **Défi technologique** : retard dans les infrastructures numériques, coût élevé de l'internet et faible pénétration du paiement électronique.
- **Défi de l'internationalisation** : absence de stratégie claire pour accompagner les PME à l'export, manque de diplomatie économique ciblée.

Ces obstacles doivent être analysés dans une logique systémique. Le décret 1275 agit comme une condition nécessaire mais non suffisante pour élever la compétitivité. Sans un ensemble cohérent de réformes structurelles, son impact restera limité.

6. Perspectives pour la recherche et recommandations stratégiques :

Sur le plan académique, cette étude invite à approfondir trois axes de recherche :

- L'évaluation empirique de l'impact du décret 1275 sur la performance réelle des start-up labellisées.
- L'analyse comparative des trajectoires de start-up algériennes et d'autres pays émergents (Tunisie, Égypte).
- L'étude du rôle des universités et centres de recherche dans l'écosystème entrepreneurial algérien.

Sur le plan pratique, plusieurs recommandations peuvent être formulées :

- **Renforcer la digitalisation administrative** pour réduire les délais et coûts liés à la création et la gestion des start-up.
- **Créer des fonds de capital-risque locaux** adossés à l'État mais gérés par des professionnels indépendants, pour compléter les financements étrangers.



- **Développer la formation entrepreneuriale** à grande échelle, dès l'université, afin de consolider la culture du risque et de l'innovation.
- **Mettre en place une diplomatie économique proactive**, capable d'accompagner les start-up dans leur internationalisation, en particulier en Afrique.
- **Favoriser l'intégration régionale** en créant des ponts entre les écosystèmes algérien, tunisien par exemple, afin de construire un marché commun de l'innovation.

En conclusion, la discussion met en évidence que le décret 1275 constitue une avancée majeure mais encore partielle. Le cas de Yassir illustre le potentiel des start-up algériennes, mais aussi la nécessité d'aller plus loin dans la transformation institutionnelle, culturelle et technologique pour bâtir une compétitivité durable et internationalisée des PME algériennes.

Conclusion :

L'analyse menée dans cet article a permis de mettre en évidence le rôle structurant du décret exécutif 1275 dans la promotion de l'esprit entrepreneurial et le renforcement de la compétitivité des PME algériennes. Ce texte juridique, en introduisant un cadre de labellisation et d'incitations fiscales, s'inscrit dans une volonté de rupture avec les approches antérieures de soutien à l'entrepreneuriat, souvent perçues comme bureaucratiques et peu efficaces.

Les résultats de l'étude documentaire et de l'étude de cas consacrée à *Yassir* montrent que ce décret constitue un levier institutionnel majeur pour accompagner l'émergence de start-up capables de s'intégrer dans l'économie numérique mondiale et de jouer un rôle moteur dans la diversification économique hors hydrocarbures. L'expérience de *Yassir* illustre ainsi comment une PME innovante peut non seulement croître rapidement et mobiliser des financements internationaux, mais également exercer un effet d'entraînement sur l'écosystème des PME locales, en diffusant des pratiques entrepreneuriales et numériques nouvelles.

Cependant, la discussion a mis en lumière que ce cadre réglementaire, bien que porteur, reste une condition nécessaire mais non suffisante pour transformer en profondeur la compétitivité des PME algériennes. Les défis liés aux infrastructures numériques, à la lenteur administrative, au manque de financement local, ainsi qu'à la faiblesse de la culture entrepreneuriale demeurent des obstacles majeurs. La comparaison avec des pays comme Singapour, l'Estonie ou le Rwanda souligne que le succès de telles réformes repose autant sur la cohérence systémique de l'écosystème entrepreneurial que sur la qualité des instruments juridiques.

Dès lors, trois pistes apparaissent essentielles :



- **Renforcer la mise en œuvre effective du décret 1275**, notamment par la digitalisation des démarches administratives et la simplification des dispositifs d'accès aux financements.
- **Développer un écosystème entrepreneurial intégré**, mobilisant universités, incubateurs, investisseurs et institutions publiques autour d'objectifs communs.
- **Favoriser l'internationalisation des start-up** algériennes, à travers une diplomatie économique proactive et des partenariats régionaux et internationaux.

En définitive, l'avenir de la compétitivité des PME en Algérie repose sur la capacité de l'État et des acteurs privés à transformer le décret 1275 en un instrument de long terme, capable de consolider une culture entrepreneuriale, d'accompagner la montée en gamme des PME et d'inscrire l'économie nationale dans une trajectoire durable de diversification et d'ouverture internationale.

NB : Nous tenons à signaler que l'intelligence artificielle a été utilisée dans cet article pour rechercher certaines références, reformuler et corriger certaines parties de ce travail.

Références bibliographiques :

- Achtenhagen, L. B. (2022). *Entrepreneurial ecosystems and institutional frameworks: The role of government policies in fostering entrepreneurship*. <https://doi.org/10.1016/j.jbv>: Journal of Business Venturing Insights.
- Aïssaoui, A. (2016). *Algeria's energy transition: The challenge of moving beyond hydrocarbons*. . Oxford Institute for Energy Studies.
- Autio, E. N. (2018). *Digital affordances, spatial affordances, and the genesis of entrepreneurial ecosystems*. <https://doi.org/10.1002/sej.1266>: Strategic Entrepreneurship Journal.
- Ayyagari, M. D.-K. (2011). *Small vs. young firms across the world: contribution to employment, job creation, and growth*. World Bank Policy Research Working Paper.
- Bensid, H. (2023). *Yassir, la success story algérienne : innovation et internationalisation dans l'économie numérique*. . Maghreb Business Review.
- Bouklia-Hassane, R. &. (2020). *PME et compétitivité en Algérie : contraintes structurelles et perspectives de réforme*. . Revue algérienne d'économie et de gestion.
- Elbousserghini, A. &. (2023). *Start-up ecosystems in North Africa: Policies, performance, and perspectives*. . <https://doi.org/10.1108/JEEE-07-2022-0205>: Journal of Entrepreneurship in Emerging Economies.



- Isenberg, D. J. (2011). *The entrepreneurship ecosystem strategy as a new paradigm for economic policy: Principles for cultivating entrepreneurship*. . Babson Entrepreneurship Ecosystem Project.
- Khelfaoui, H. &. (2022). *Institutional reforms and entrepreneurial dynamics in Algeria: An assessment of recent policies*. . African Journal of Economic Policy.
- Mason, C. &. (2014). *Entrepreneurial ecosystems and growth-oriented entrepreneurship. OECD LEED Programme*. . Paris: OECD Publishing.
- OCDE. (2022). *Perspectives économiques en Afrique du Nord : Algérie*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- Yassir. (2023). *Company profile & press releases*. <https://www.yassir.com>.
- Zahra, S. A. (2014). *Contextualization and the advancement of entrepreneurship research*. . <https://doi.org/10.1177/0266242613519807>: International Small Business Journal.